



Traité Erkhin

Michna 2 - Chapitre 7

אחד בבעלם, ואחד כל הארץ.
מה בין הבעלים לבין כל הארץ?
אלא שבעלם נותנים חמץ,
וכל אדם אינו נותן חמץ:

[C'est la règle]à la fois [en ce qui concerne le cas où] le propriétaire [rachète le champ] et [le cas où] toute [autre] personne [rachète le champ]. Quelle est [alors la différence] entre [le rachat par] le propriétaire et [le rachat par] toute [autre] personne ? [C'est] seulement que le propriétaire donne un cinquième [supplémentaire en plus du paiement], et toute [autre] personne [qui rachète le champ] ne donne pas le cinquième supplémentaire.

Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions